



# CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

**IAS NIVEAU 3 – Assurance construction / FOAD**

**Fiche programme – Version du 09/01/2022**

(sous réserve de mise à jour en cours d'année)



JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 92.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud  
Organisme de formation certifié Datadock - [www.capacite-professionnelle-assurance.fr](http://www.capacite-professionnelle-assurance.fr)

# CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 3 / FOAD

## THEME : ASSURANCE CONSTRUCTION

### Objectifs

Acquérir des compétences en assurance construction et obtenir une attestation de capacité professionnelle assurance de niveau 3, permettant de distribuer des produits d'assurance construction.

### Public

Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 3 (mandataire exerçant son activité à titre accessoire / salarié exerçant son activité au siège ou dans un bureau de production dont le responsable justifie d'une capacité professionnelle de niveau I) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

### Prérequis

Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

### Moyens pédagogiques

Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe) – Modules de cours / Quiz / Cas pratiques / Tutorat en ligne.

### Tuteur pédagogique et référent handicap

Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance – Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

### Modalités d'évaluation

Exercices de validation en continu (note de 50/100 minimum pour valider la capacité professionnelle).

**Programme conforme à l'article R512-12 du code des assurances : formation d'une durée raisonnable, adaptée aux produits et contrats présentés ou proposés, sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation.**

**Module 1** - Les responsabilités en matière de construction : acteurs de la construction, réception des travaux, garanties dues par l'entrepreneur, garantie de parfait achèvement, garantie décennale, garantie de bon fonctionnement, responsabilité contractuelle en marge des garanties légales.

**Module 2** - L'assurance construction : double obligation d'assurance, assurance décennale (RC et DO), garanties facultatives (dommages à l'ouvrage avant réception, garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables, dommages immatériels, dommages intermédiaires, responsabilité contractuelle après réception, dommages aux existants), décennale du sous-traitant, décennale en matière de génie civil, solutions d'assurance (polices par abonnement ou par chantier, tous risques chantier, dommages ouvrage, police unique de chantier).

**Module 3** - Gestion des risques et des sinistres : risque à assurer et limites de l'assurance, expertise décennale.

**Module 4** - Ressources documentaires

*+ Contrôle continu des acquis (la note minimale de 50/100 est requise)*

### Durée

10 heures / 100 % à distance

### Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes

Accès sous 48h

### Tarif

300 € par participant

### CPF / OPCO

Formation non éligible au CPF

Financement OPCO possible

### Formalisation

Attestation permettant

l'inscription à l'Orias

### Contact

Jean-Luc PETRICOUL

06 03 21 59 62

[jl.petricoul@wanadoo.fr](mailto:jl.petricoul@wanadoo.fr)